



Préavis reconduit a un mois

Par **isabella_old**, le **29/06/2007** à **14:07**

bonjour

je viens de me faire licencier j ai donc envoyer en ar a mon proprietaire mon preavis pour quitter mon logement

mon préavis est réduit a un mois car perte d emploi, j ai joint a ma lettre un photocopie de mon licenciement

mon proprietaire me demande de lui fournir en plus mon contrat de travail dernier bulletin de salaire certificat de travail et enfin une attestation assedic

a t il le droit de me demander tout c'est justificatifs et est ce que une photocopie de mon licenciement ne suffit pas

MERCI DE VOTRE REPONSE

Par **Dinah**, le **29/06/2007** à **14:20**

Bonjour.

Normalement il faut présenter un justificatif de la raison de réduction du préavis.

Donc si vous avez un papier signé par votre ex-employeur qui prouve ce licenciement, cela suffit. Je ne vois pas ce que les autres documents pourraient apporter comme infos à votre propriétaire...